

Réf: Dossier N° 134530

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « SOCIETE KONATE & FRERES » en abrégé « SKEF »

Siège social Abidjan, Cocody, Abidjan-Cocody riviera palmeraie, après le carrefour Guiraud sur le même bâtiment que celui de la fédération ivoirienne de jeu de dame, Lot: 52 ;
Ilot : 96 1 er étage, 01 BP 225 Abidjan 01; TELEPHONE :
0708054418, Lot 52, Ilot 96

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 10/08/2022 , et enregistrés au CEPICI le 17/08/ 2022, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « SOCIETE KONATE & FRERES » en abrégé « SKEF »

Objet : Transport, transport de biens et de marchandises, location et vente de véhicules, vente de pièces détachées, Import-export, commerce général, divers, et pour la réalisation de l'objet social ,l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles, l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux, la prise en location gérance de tous fonds de commerce, la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée, et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital social 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social : Abidjan, Cocody, Abidjan-Cocody riviera palmeraie, après le carrefour Guiraud sur le même bâtiment que celui de la fédération ivoirienne de jeu de dame, Lot: 52 ;
Ilot : 96 1 er étage, 01 BP 225 Abidjan 01; TELEPHONE :
0708054418, Lot 52, Ilot 96

Dirigeant(s) : M KONATE MOHAMED (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2022-B13-07493 du 23/08/2022 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe : n°37648/GTCA/RC/2022 du 23/08/2022

